



Règlement intérieur

- Il y a 31 cours dans l'année et pas de cours pendant les vacances scolaires
- Les cours non assurés par le professeur ou l'animatrice seront récupérés.
- Le port de chaussures adaptées est préconisé.
- L'inscription annuelle peut être annulée jusqu'au 30 septembre, si l'activité ne convient pas.
- Les téléphones doivent être éteints par respect envers les autres danseurs et le professeur
- Il sera demandé une décharge médicale à titre de prévention et de sécurité pour l'association.
- Dans le cadre de nos manifestations ou démonstrations, l'association pourra être amenée à photographier ou filmer les prestations. Toute participation, implique obligatoirement l'autorisation de l'adhérent d'être photographié ou filmé.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets personnels à l'occasion des cours ou manifestations.
- L'adhérent(e) reconnaît à l'association le droit d'exclure des cours sans préavis ni indemnité, toute personne dont l'attitude ou le comportement serait préjudiciable aux membres du cours, à l'animateur(trice), à l'association, à l'image de celle-ci ou à son responsable.

Je soussigné(e) : valide le règlement intérieur

Signature :